Elections Législatives du 23 Novembre 1958

DÉPARTEMENT du MORBIHAN — 3e Circonscription — PONTIVY

Electrices,

Electeurs,

Monsieur Roger BELLEC

Conseiller Général de Baud

Candidat d'Union Républicaine pour l'Action Paysanne et Sociale

m'a demandé d'être son suppléant pour les élections législatives.

En acceptant cette charge et cet honneur, j'ai uniquement voulu porter témoignage des mérites de notre jeune conseiller général que nous avons élu en 1955, réélu cette année et que nous voulons garder.

Roger BELLEC est fils de parents actuellement retirés qui furent **cultivateurs** au village du Bot, en Melrand. Tous ses grands parents étaient cultivateurs. Les membres de sa famille sont cultivateurs. Pour nous, Roger BELLEC n'est pas un étranger, c'est en enfant du pays.

Roger BELLEC est **instruit.** Il a obtenu en 1940 la première partie du baccalauréat à Pontivy. L'année suivante, il a obtenu, à la fois, le baccalauréat mathématiques et baccalauréat philosophie. Poursuivant ses études, à la Faculté de Droit et à l'Ecole Nationale d'Organisation Economique et Sociale, il a obtenu la Licence en Droit et le Diplôme d'Expert comptable.

Roger BELLEC a une **pratique des affaires publiques.** Il est administrateur civil et s'occupe, en cette qualité, des **communes rurales et urbaines.**

Au lendemain du décès du maire de notre commune qui était notre conseiller général et ancien député, nous cherchions un candidat pour le remplacer à l'Assemblée départementale. Un fils de paysan, instruit et compétent, voilà quel fut notre candidat. Il a été élu et, croyez-moi, nous ne le regrettons pas.

Roger BELLEC est âgé de 35 ans. Il est marié. Sa femme est née dans le Morbihan. Il est père de deux petits garçons, Alain et Patrick. Si vous lui faites confiance, **il s'installera définitivement au pays.** Il assurera, comme il le fait actuellement dans le canton de Baud, des permanences à date et heure fixes, **dans chaque commune de la circonscription.** Tous ceux qui voudront le voir pourront venir lui parler et ce, sans distinction d'opinion. Il s'occupera de vous comme il s'occupe de nous. Si certaines personnes âgées du pays breton ont des difficultés pour parler le français, cela n'a aucune importance : **Roger BELLEC connait le breton.** Malgré ses titres, Roger BELLEC n'est pas fier du tout. Nous l'aimons parce qu'il est la simplicité même.

Alors, faites comme nous, votons tous pour

Roger BELLEC

Reit hou poéh de bautr ur labourér doar !
Aveit DOUÉ hag er vro :
DOUÉ HA BREIZ !

Joseph Raut

CULTIVATEUR
ADJOINT AU MAIRE DE GUÊNIN

Citoyennes,

Citoyens,

Chers Amis,

Je n'attendais pas tant de mon ami Joseph RAUT. De tout mon cœur, je lui dit merci.

La politique est l'art d'administrer la cité. C'est aussi une forme très noble du dévouement. Le député ne doit pas être un « politicien », mais un **administrateur PUBLIC.** Son rôle est de représenter l'opinion de ses électeurs et d'**AGIR** pour le **progrès** dans un idéal de **JUSTICE et de LIBERTÉ.**

La circonscription de Pontivy est essentiellement agricole. L'essor de l'agriculture est aussi celui de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des employés et ouvriers. **L'agriculteur français n'a pas, dans le Revenu National, la part qui lui revient ;** il faut lui rendre ce qui lui est dû. C'est la profession agricole qui connaît le mieux ses propres besoins. La politique agricole doit être déterminée en étroite liaison avec les **syndicats** et ceci pour toutes les questions concernant l'équipement agricole, individuel et collectif, le remembrement, l'habitat rural, l'organisation de la production, la fixation des objectifs de production à long terme, les prix objectifs et les prix annuels garantis, la garantie contre les calamités, l'organisation des marchés nationaux ou communs, la vulgarisation agricole, la formation professionnelle, l'aide aux jeunes ruraux, les prestations familiales agricoles, les assurances sociales agricoles, les pensions de vieillesse et d'invalidité, les salaires des ouvriers agricoles.

Pour l'industriel, l'artisan, le commerçant, ce qu'il faut obtenir, c'est la simplification de toutes les formalités administratives et surtout **l'abandon total du régime fiscal actuel.** L'IMPOT sur l'ENERGIE supprimerait toutes les déclarations de revenus et tous les contrôles fiscaux.

Si l'ETAT était géré comme une entreprise privée, c'est-à-dire avec le souci de rechercher le moindre coût pour chacun des services publics, il serait possible de faire des économies, donc de ne pas augmenter continuellement les impôts.

Dans le cadre d'une telle réforme fiscale, les communes et les départements, (voir les régions) tireraient leurs ressources d'un fond de péréquation, qui leur rapporterait plus, — surtout pour les communes rurales — que le système actuel : minimum garanti de taxe locale, attribution de péréquation, etc...

Les collectivités locales sont riches de **400 milliards** qui sont déposés sans intérêt dans les caisses de l'Etat. Du point de vue financier, il est possible de créer **une caisse mutuelle de prêt aux communes pour les travaux d'équipement.**

Pour les employés et les ouvriers, les appointements, les salaires, et les avantages sociaux doivent être **garantis** contre la dépréciation de la monnaie, et être **fonction de la productivité de l'entreprise.**

La France sort des ténèbres politiques qu'elle a connues depuis de longues années. Elle a dit **OUI** à la Constitution de l'actuel chef du Gouvernement. La France se sent enfin gouvernée. Une lueur apparaît pour l'Algérie Française. La Communauté des peuples libres va naître. l'Europe constituera à côté du bloc de l'Est et à côté du bloc Américain, une troisième force **d'équilibre** et de **paix.**

La France est le pays le plus beau du monde. Elle ne désire que la paix et la sécurité dans le travail.

Travail, oui, mais à condition **qu'à 60 ans, une retraite décente et qui ne soit pas une honte, soit accordée à tous les Français, qu'ils soient cultivateurs, artisans, commerçants, employés ou ouvriers.**

Travail, oui, mais à condition que les débouchés soient possibles, donc prévus pour **les jeunes.**

Ceux qui naissent cette année auront 6 ans en 1964, 20 ans en 1978 ; le nombre d'écoles, de maîtres à rémunérer, de logements à construire, d'emplois nécessaires peut être déterminé d'avance.

Il faut qu'au plus tôt la **justice scolaire** devienne une **réalité** pour que les **parents** puissent assurer **librement l'éducation de leurs enfants à tous les degrés de l'enseignement.**

Pour un **épanouissement complet de la jeunesse,** il importe de favoriser par de **fortes subventions tous les organismes, cours post-scolaires,** techniques, agricoles, ménagers, **sociétés sportives et culturelles, foyers ruraux,** etc.... qui travaillent avec tant de mérites au développement harmonieux du **corps** et de **l'esprit.**

Vive la REPUBLIQUE !
Vive la LIBERTE !
Vive la JUSTICE !

Tous aux urnes le 23 novembre 1958, pour la **FRANCE** et la **BRETAGNE.**

DOUÉ HA BREIZ !

Roger Bellec

CANDIDAT D'UNION REPUBLICAINE
POUR L'ACTION PAYSANNE & SOCIALE

Pontivy - Imp. Anger